



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5013

Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Fondation Action Recherche Handicap Santé Mentale pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 278 000,00 euros relatifs à une opération de transformation de 3 petites unités de vie "Habitat Plus" de 9 places chacun en 1 petite unité de vie "Habitat Plus" de 24 places située 310, route de Vienne à Lyon 8e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5013 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15% PAR LA FONDATION ACTION RECHERCHE HANDICAP SANTE MENTALE POUR LA SOUSCRIPTION DE DEUX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 3 278 000,00 EUROS RELATIFS A UNE OPERATION DE TRANSFORMATION DE 3 PETITES UNITES DE VIE "HABITAT PLUS" DE 9 PLACES CHACUN EN 1 PETITE UNITE DE VIE "HABITAT PLUS" DE 24 PLACES SITUEE 310, ROUTE DE VIENNE A LYON 8E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 6 décembre 2018, la Directrice générale de la Fondation Action Recherche Handicap Santé Mentale, sise 290, route de Vienne à Lyon 8^e, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 278 000,00 € à contracter auprès du Crédit Coopératif.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération de transformation des 3 Petites Unités de Vie « Habitat Plus » de 9 places chacune en une Petite Unité de Vie « Habitat Plus » de 24 places située 310, route de Vienne à Lyon 8^e.

La Fondation Action Recherche Handicap Santé Mentale a autorisé la Directrice générale à contracter ces prêts au cours de la séance de son conseil d'administration du 6 septembre 2018.

Vu l'article L. 2252-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la séance du conseil d'administration du 06 septembre 2018 de la Fondation Action Recherche Handicap Santé Mentale ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La Ville de Lyon accorde sa garantie à la Fondation Action Recherche Handicap Santé Mentale pour le remboursement à hauteur de 15 % de deux emprunts d'un montant total de 3 278 000, 00 € à contracter auprès du Crédit Coopératif. Ces emprunts sont destinés à financer une opération de transformation des 3 petites unités de vie « Habitat Plus » de 9 places chacune en une petite unité de vie « Habitat Plus » de 24 places située 310, route de Vienne à Lyon 8^e.
- 2- Les caractéristiques de ces prêts consentis par le Crédit Coopératif sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLS	CPLS
Montant :	1 671 780 euros	1 606 220 euros
Durée de la période de préfinancement:	12 MOIS	
Taux d'intérêt de la période de préfinancement:	Livret A + 1,11%	Euribor 3 mois + 0,7%
Durée de la période d'amortissement:	20 ANS	19 ANS
Taux d'intérêt de la période d'amortissement:	Livret A + 1,11%	Taux fixe de 1,55%
Périodicité des échéances:	Trimestriel	

- 3- La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- 4- Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- 5- M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par La Fondation Action Recherche Handicap Santé Mentale auprès du Crédit Coopératif. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.
- 6- Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de La Fondation Action Recherche Handicap Santé Mentale. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de La Fondation Action Recherche Handicap Santé Mentale.
- 7- La Fondation Action Recherche Handicap Santé Mentale s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM